



Immo Consulting

La Tunisie devient une destination de retraite de plus en plus populaire chez les étrangers du monde entier et de tous les revenus, du fait de son climat doux, de ses tarifs bas, de la variété de ses activités, de sa proximité avec l'Europe, de l'hospitalité de sa population, et du soleil quasi omniprésent...

la Tunisie attire de plus en plus les Européens du troisième âge en quête d'une retraite dorée. Certains préfèrent passer les longs mois d'hiver sous un ciel plus clément avec l'appui financier de leurs caisses de retraite, d'autres franchissent le cap et y élisent définitivement domicile.

- Démarches :

Pour percevoir votre retraite à l'étranger en Tunisie rien de plus simple ! Si vous étiez salarié en France ou si vous avez travaillé pour une société française, il vous suffit d'informer (CNAV) de votre déménagement et de votre nouveau lieu de résidence.

(un certificat de résidence est généralement demandé).

Si vous avez effectué une partie de votre activité dans des pays étrangers, il vous faudra contacter chacune des caisses locales auprès desquelles vous avez cotisé. Votre retraite sera alors versée sur un compte préalablement ouvert dans votre pays d'expatriation.

- Impôts et taxes :

CSG et CRDS : si vous n'êtes plus fiscalement domicilié en France, ces taxes ne seront plus prélevées sur votre pension, pour les impôts, votre imposition dépendra de la convention fiscale signée entre la France et la Tunisie

- Couverture santé :

Il vous faudra cotiser à la caisse des Français de l'étranger moyennant 126 € par trimestre ou 3,5 % du montant de vos retraites, vous aurez droit à la même couverture que celle offerte en métropole. En prime, une cotisation égale à 2 % de vos pensions vous permettra de vous faire rembourser les soins reçus en France lors des séjours temporaires. Une mutuelle complémentaire est conseillée pour la partie restant à votre charge.

- Choisir la Tunisie :

Avec un abattement sur les revenus imposables allant jusqu'à 80%, la Tunisie déroule le tapis rouge à tous les retraités européens. Si l'on ajoute à cela le coût de la vie et le climat, on obtient un véritable eldorado ! Votre pension peut se transformer en «retraite dorée».

- Tunisie - Quelques points à retenir :

* Un climat et un cadre de vie très agréable proche de l'Europe à 2h15 de Paris, avec une pratique courante du français.

- * Un pays exemplaire dans le monde arabe par le dynamisme de son économie.
- * Un pays qui concilie à merveille la tradition et la modernité.
- * Un pays à la fois déconcertant par son charme indéfinissable mais si proche de l'Europe.

La Tunisie est connue dans le monde comme étant un havre de paix et une référence économique en Afrique et dans le monde arabe. Elle jouit d'une image fort prometteuse d'être un des pays les plus ouverts et les plus pertinents en matière d'investissement étrangers grâce aux mesures remarquablement attrayantes d'incitations aux investissements.

- Entre tradition et modernité :

Si la Tunisie s'est rapprochée au fil des ans des modèles économiques occidentaux, elle n'a rien perdu de son identité et de ses spécificités, mêlant progrès sociaux et libéralisme économique. Bien qu'étant le plus petit pays du Maghreb, la Tunisie est un pays ouvert sur l'extérieur, notamment grâce à sa situation géographique, à la pointe de l'Afrique sur la Mer Méditerranée, ce qui lui confère une place de choix pour le commerce international. La Tunisie connaît une période de croissance continue et supérieure à 5% par an depuis plus de 30 ans, elle est de fait considérée comme un pays émergent.

- Climat :

La Tunisie est située dans une zone tempérée chaude entre les latitudes 37° et 30°N. Comme pour ses paysages, la Tunisie offre un climat pour tous les goûts. Au nord, le climat est méditerranéen, il est caractérisé par des hivers doux et humides et des étés chauds et secs. Evolution vers le sud avec des conditions semi arides sur les steppes et le désert à l'extrême sud.

- Coût de la vie :

Le coût de la vie en Tunisie est inférieur à celui de France. Un café expresso coûte de 0,17 € à 0,66 €, un repas dans un restaurant bon marché coûte environ de 3 à 11 €, le prix d'un litre de super sans plomb est de 0,73 €, quant au diesel, il faut compter 0,53 € le litre et les produits alimentaires sont quant à eux environ 30 à 50 % moins chers qu'en France.

- Soins médicaux :

Beaucoup de médecins tunisiens ont été formés en Europe ou aux Etats-Unis. Les patients français et européens sont de plus en plus nombreux à choisir la Tunisie pour des opérations de chirurgie esthétique ou des implants dentaires, les prix étant moins élevés qu'en Europe. Le tourisme médical en Tunisie a une longue tradition et les médecins et chirurgiens Tunisiens traitent depuis plus de 15 ans des patients étrangers. En 2009, près de 100 000 patients venus majoritairement d'Europe se sont fait soigner en Tunisie pour toutes les spécialités médicales.

- L'imposition :

Convention entre la France et la Tunisie :

Si vous habitez en Tunisie, vous serez imposable dans le pays où vous résidez. En tant que retraité, vous pouvez bénéficier d'un abattement de 80 % sur le montant de votre retraite si vous transférez vos fonds en Tunisie.

Un abattement de 25 % est également applicable sur les fonds non transférés.

- Couverture santé :

Hors de l'Union Européenne, il est souvent nécessaire de cotiser à la caisse des Français à l'étranger. Les dépenses de santé faites à l'étranger sont remboursées aux mêmes taux et tarifs qu'en France.

Si vous êtes actuellement affilié à la sécurité sociale française, vos droits seront maintenus à ce régime pendant un an à partir de la date de cessation de règlement des cotisations, mais ils seront limités à la couverture des soins dispensés exclusivement sur le territoire Français.

Pour conserver le bénéfice du régime Français de sécurité sociale en étant résident en Tunisie, vous avez la possibilité d'adhérer volontairement à la CFE.

- La carte de séjour :

Demande à faire au commissariat dont dépend votre lieu d'habitation, le délai de délivrance est de 2 mois. Votre carte sera valable 1 an et sera à renouveler chaque année. La cinquième année votre carte sera valable durant 5 ans. Vous avez aussi la possibilité de demander la double nationalité.

Documents à fournir pour la carte de séjour :

- formulaire à remplir
- Contrat de location ou compromis de vente
- 4 photos d'identité - attestation bancaire
- copie passeport
- 2 timbres fiscaux de 10 DT

- Amener son véhicule en Tunisie :

Si vous êtes expatrié, vous avez le droit de ramener votre véhicule personnel. Dès votre arrivée en voiture à Tunis, votre voiture sera inscrite sur votre passeport et le service des douanes vous délivrera un permis de circulation valable 3 mois, à renouveler tous les 3 mois pendant 1 an.

Pour quitter la Tunisie sans votre voiture vous devez demander une autorisation de sortie du territoire sans véhicule. Vous pouvez obtenir des plaques Tunisiennes pour les véhicules de moins de 3 ans. Taxe à prévoir 100 à 200% de la valeur argus du véhicule. Vous demanderez la carte grise Tunisienne ainsi que la vignette. Nous vous conseillons d'acheter votre véhicule en Tunisie.

- Assurance habitation :

Elle n'est pas obligatoire, mais nous vous la conseillons. Son prix est d'environ 150 DT pour une villa.